



QUE FAIRE EN CAS DE VIOL DU SECRET BANCAIRE

Par **Marie GALFRE**, le **03/08/2018** à **12:53**

Bonjour,

J'aimerais vous demander ce que vous recommandez de faire. Mon banquier a communiqué des informations et documents concernant mon compte personnel à mon mari.

En effet, j'ai eu la très désagréable surprise de trouver copie de documents concernant mon compte dans les pièces apportées par mon mari au dossier de notre divorce en cours!

Mon compte est à mon nom exclusif.

Il n'y a jamais eu de procuration sur mon compte au nom de mon mari ou qui que ce soit d'autre.

Nous n'avons jamais eu de compte joint.

Et surtout, j'ai pris soin, par courrier, dès le début de la procédure de divorce, de demander expressément à ma banque de ne communiquer aucune information concernant mon compte à qui que ce soit et en particulier à mon mari, sans mon autorisation expresse, étant en cours de divorce d'avec mon mari.

Que convient-il de faire à votre avis? Ecrire à ma banque? Si oui, que dire et demander? Est-il envisageable de demander des dommages pour le préjudice. Quelle somme?

Merci d'avance de vos conseils

Cordialement

MG